



DU 1ER JANVIER 2024 AU 31 MARS 2024
ADRESSE D'ENVOI DE LA NOUVELLE :

nouvelles2024@licra.org

ÉCRIRE CONTRE LA HAINE
**CONCOURS DE NOUVELLES
DE LA LICRA
EDITION 2024**

La fiction permet - quelquefois mieux que de longs discours - d'ouvrir les yeux sur l'ignominie et sur les dangers du racisme, de l'antisémitisme et des discriminations.



LA LIGUE INTERNATIONALE CONTRE
LE RACISME ET L'ANTISÉMITISME

La haute idée que la LICRA se fait de l'homme s'impose comme un impératif non négociable. L'écrire sous la forme de nouvelles, mettre la Culture au service de nos valeurs, telle est la voie que nous ouvrons aux candidats.

RÈGLEMENT DU CONCOURS :

Art.1 Conditions de participation et modalités d'envoi :

Le concours en langue française est international, il est ouvert à toute personne majeure et aux groupes (ateliers d'écriture, groupes informels...) qui présenteront leur nouvelle sous le nom d'une seule personne.

Les membres du jury et du comité de lecture (ainsi que leurs proches) ne sont pas autorisés à participer au concours.

Les candidats enverront leur texte au format .doc ou .docx par courriel en pièce jointe. Le texte de la nouvelle sera totalement anonyme ; en revanche le nom, le prénom, le rappel de l'adresse numérique du candidat, son adresse postale et ses coordonnées téléphoniques devront figurer sur le mel d'envoi.

L'adresse de la LICRA dédiée à l'envoi des textes est : nouvelles2024@licra.org

L'envoi de plusieurs nouvelles par un même candidat annulerait automatiquement sa participation.

Art. 2 Les critères requis pour l'écriture des nouvelles :

Les textes seront des nouvelles, c'est-à-dire qu'ils raconteront une histoire caractérisée par sa brièveté, par l'intensité de son intrigue et par l'émotion qu'elle suscite.

La nouvelle portera un titre, elle sera rédigée dans un style libre.

Le jury appréciera les qualités des nouvelles ainsi que le lien avec les valeurs de la LICRA, qui combat toutes les discriminations.

Art.3 Présentation typographique de la nouvelle :

Le titre de la nouvelle figurera en bas de page à droite, de même que le numéro de page.

Le texte sera présenté en format A4 (21 x 29,7) et en Word. Pour la police de caractères, on choisira Times New Roman ou Calibri, en corps 12, tout en respectant un interligne de 1,5 et des marges haut et bas et gauche et droite de 2,5 cm. La contribution ne devra pas dépasser 25 000 signes espaces comprises (environ huit à dix pages 21x29,7).

Art. 4 Déroulement du concours :

Les nouvelles conformes au règlement seront transmises à un comité de lecture composé de membres de la LICRA, lequel effectuera une présélection après double lecture. L'anonymat des auteurs sera préservé pendant toute la durée du concours. Sur les nouvelles retenues par le comité de lecture, un grand jury élira celles qu'il considère comme les meilleures (une vingtaine), et celles-ci seront publiées par la maison d'édition *La Rumeur libre* sous les auspices de la LICRA. Parmi les nouvelles retenues, les trois nouvelles que le grand jury jugera les meilleures seront primées.

Les résultats seront communiqués individuellement aux lauréats à l'issue de la réunion de délibération du jury prévue début septembre. Ils seront aussi publiés sur le site Internet du concours et sur la page Facebook de la LICRA.

Art. 5 Dates du concours et publication des nouvelles retenues :

Le concours se déroulera du 1er janvier au 31 mars 2024. Les auteurs de nouvelles non-sélectionnées seront informés début mai 2024. Le choix des nouvelles à publier sera établi début septembre. L'éditeur enverra un contrat à chaque auteur, lui soumettra les épreuves de sa nouvelle et attendra son Bon à Tirer pour lancer l'impression (septembre-novembre 2024). La cérémonie de remise des prix se tiendra en décembre 2024.



L'éditeur *La Rumeur libre* publiera la vingtaine de nouvelles retenues par le grand jury dans un recueil qui portera le titre générique **Écrire contre la haine**, Édition 2024.

À cette fin, les candidats retenus s'engagent à accepter les retouches indispensables à la publication. Les droits d'auteur seront concédés à l'éditeur ; ils sont régis par la réglementation en usage dans les contrats sur le modèle de celui du Syndicat National de l'Édition (SNE). L'éditeur fera signer un contrat à chaque auteur et attendra l'approbation de l'auteur (Bon à Tirer) avant de procéder à l'impression de l'ouvrage.

Chaque auteur d'une nouvelle publiée dans le recueil en recevra un exemplaire gratuit et pourra acquérir d'autres exemplaires avec une réduction de 30% sur le prix de vente. En cas de plagiat, les candidats seraient seuls à assumer les conséquences juridiques et les suites financières y afférentes.

LE DÉTAIL DU RÈGLEMENT SE TROUVE
SUR LE SITE DE LA LICRA :

licra.org/nouvelles2024



licra

LA LIGUE
INTERNATIONALE CONTRE
LE RACISME ET
L'ANTISÉMITISME

